

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 janvier 2017

Présents : Lilian BILLET, Jean-Paul BOUILLOUD, Jérôme COMMARET, Véronique DA SILVA FREITAS, Karine JULIEN, Stéphane MARZA, Isabelle PAPIN, Yvan PAUGET, Corinne DONDE

Absents excusés : Christine DROUILHET, François FERTHET

Secrétaire de séance : Corinne DONDE.

Le compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 8 décembre 2016, est approuvé à l'unanimité.

Bilan de l'année 2016 et perspectives 2017

Le maire a dressé le bilan des actions et des projets menés durant l'année 2016. Il a également présenté les perspectives pour l'année 2017 avec notamment la finalisation des projets de 2016.

Secrétaire de Mairie

Madame Chrystelle VAILLER a pris ses fonctions le 2 janvier 2017 et assure le secrétariat pour une durée de 4 mois.

Un nouveau recrutement pour le poste de secrétaire de mairie a été lancé avec une remise des candidatures fixée à la fin du mois de janvier.

Assainissement

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif de l'exercice 2015 est présenté. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

Travaux église

Le devis de réparation du moteur du générateur d'air chaud assurant le chauffage de l'église s'élève à 776.88 €TTC. La remise en service a été effectuée ce jour.

Le remplacement des moteurs des cloches est programmé le 18 et 19 janvier. Le devis s'élève à 2 668 € TTC.

Une demande a été faite à ENEDIS pour la prise en charge de ces réparations suite au sinistre survenu sur le réseau.

Mise en place d'une plateforme nationale France Mobile

Le gouvernement met en place une plateforme nationale intitulée France Mobile pour faire remonter les problèmes de couverture mobile rencontrés sur le territoire communal. Le conseil a désigné Jean Paul, Jérôme, Stéphane et François pour parcourir la commune et faire remonter les problèmes de couverture pour les principaux opérateurs de téléphonie.

Ces données seront ensuite déposées sur la plateforme.

Nouvelle modalité de délivrance des CNI

Avant la fin du 1^{er} trimestre 2017, les demandes de cartes d'identités ne se feront plus en mairie, sauf celles équipées de station biométriques. Les administrés pourront effectuer leur demande dans la commune de leur choix. La procédure sera la même que pour les passeports biométriques avec prise d'empreintes digitales. Ces nouvelles modalités permettront de sécuriser la carte nationale d'identité.

Fibre optique

Les travaux de déploiement du réseau de fibre optique est en cours sur la commune. Pour les habitants des hameaux non desservis dans cette phase de travaux, un questionnaire a été envoyé aux administrés afin de recueillir leur souhait quant au raccordement à la fibre si le hameau était desservi. Sur 21 réponses reçues, 20 sont positives. Sur cette base, une nouvelle demande sera formulée auprès du SIEA.

Les travaux de pose de la fibre optique ont repris mi-janvier pour une durée d'environ 3 mois.

Le conseil municipal approuve le devis de l'entreprise SOBECA d'un montant de 917.64 €TTC pour la fourniture et pose de fourreaux sur la place publique. A noter que ces travaux ont été réalisés conjointement à ceux de la fibre et que la commune paie uniquement les fourreaux sans les tranchées.

Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse

En date du 16 décembre 2016, le préfet a pris un arrêté portant sur la création de la communauté d'agglomération du Bassin de Bourg en Bresse.

L'arrêté fixe les compétences obligatoires du nouvel EPCI, à savoir, le développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire, l'équilibre social de l'habitat, la politique de la ville, l'accueil des gens du voyage, la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Les compétences optionnelles sont la création ou l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire, la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaires et l'action sociale d'intérêt communautaire.

La loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) prévoit le transfert automatique de la compétence en matière de plan local d'Urbanisme (PLU), en tenant lieu ou de carte communale à ces établissements public de coopération intercommunale. Ce transfert devient effectif à compter du 27 mars sauf si les communes s'opposent à ce transfert par délibération. Ainsi toutes les communes de la communauté d'agglomération ont décidé de s'opposer à ce transfert. Le conseil municipal a délibéré à l'unanimité pour s'opposer à ce transfert.

Suite au courrier du préfet reçu en fin d'année concernant l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS), un courrier, resté sans réponse à ce jour, a été transmis au préfet en demandant la poursuite de l'instruction des ADS en attendant la mise de ce service au sein du nouvel EPCI. Toutes les demandes d'urbanisme déposées en mairie seront transférées à la DTT pour instruction.

Affaires diverses

- Le bulletin Municipal 2017 a été distribué dans toutes les habitations.
- Le recensement de la population, effectué par Michel PIRAT agent recenseur, se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017.
- Les colis de Noël du CCAS ont tous été distribués.
- Le bilan de l'AG de la société de pêche a été présenté.
- Un groupe de travail, composé de Isabelle, Karine, Véronique et Christine, a été constitué réfléchir à l'équipement et au fonctionnement de la salle polyvalente.